

RETRAIT DE LA DDC DU CAP VERT EN L'AN 2000
UNE COOPERATION VICTIME DE SON PROPRE SUCCES?

Note à Monsieur l'Ambassadeur Walter Fust, Directeur de la DDC

En guise d'introduction, j'aimerais avant tout faire part d'un sentiment d'ordre général.

La coopération internationale ayant perdu une bonne partie de ses repères d'avant la fin de la guerre froide, traverse une phase de recherche de nouvelles références. Les conséquences en sont la nécessité d'ajustements quantitatifs et qualitatifs d'une part et de rééquilibrage Nord-Est au détriment de l'axe des relations Nord-Sud, d'autre part. La crise sociale dans les pays riches, les raisons géopolitiques de proximité, le pessimisme lié à l'aide et ses résultats ne suffisent pourtant pas à camoufler les vraies raisons d'un monde devenu de plus en plus féroce dans la compétitivité globale, où le structurel est l'économie et la solidarité n'est que l'urgence dictée par la bonne conscience ou la bonne image de soi.

Le grand débat qui confronte à l'heure actuelle l'Union Européenne aux 71 pays de l'ACP pour renouveler l'esprit de la Convention de Lomé est certes symptomatique à cet égard. Comme depuis un certain temps les coopérations bilatérales, l'UE est poussée elle aussi à mettre en cause ce modèle vieux de quarante ans, pour des raisons dictées selon les uns par l'éclatement et, par une revitalisation encore à définir selon les autres.

Fort heureusement dans ce monde qui devient "a-solidaire", il y a des îlots de sagesse qui voient au-delà de l'immédiat et qui rendent encore possible une coopération différente. Mais pour combien de temps encore? Car, comme hier les histoires de l'Afrique ont été interrompues avec l'arrivée des colonisateurs, aujourd'hui leurs histoires de développements risquent, sous le spectre de la diminution ou de l'arrêt de la solidarité internationale de s'interrompre, elles aussi.

Pour le Cap Vert, cette menace de l'oubli par la communauté internationale interromprait non seulement le processus positif et innovateur de son développement, mais aussi celui de la mise en place effective des instruments formels de démocratisation dans la vie politique, sociale et économique à tout niveau. Ce dernier processus qui ne s'achète pas mais qui engendre des coûts additifs et élevés est indispensable en terme de qualité de développement humain, mais peut être accompagné d'un potentiel générateur de perturbations passagères tant sur un plan social, qu'en terme de croissance économique. La stagnation ou la diminution de l'apport extérieur contribueraient avec un effet d'accélérateur ou d'amplificateur à la propagation de ces perturbations.

Le renforcement de l'aide par des partenaires traditionnels et fiables reste donc la condition sine qua non de la réussite des projets de société de ces pays aujourd'hui en voie de démocratisation. A la lumière de la dérive de plusieurs pays du Sud et de l'Est, il est donc l'heure - plus que jamais - de **"plaider pour une coopération qui se soucie de manière plus approfondie ... des pays en transition démocratique"**¹.

¹ FWA - dans Tribune de Genève (mai 1994)

Si la décision de rester ou de partir est avant tout une décision politique, la réponse à l'éclairage que veut apporter ma présente contribution ne doit pas l'être forcément. En tentant de retracer l'histoire particulière, peu connue, parfois ignorée d'une coopération active, exemplaire et innovatrice, je reste convaincu de pouvoir contribuer à la formulation de réponses fondées, cette fois-ci, sur une politique de coopération au développement, où le concept de la globalisation serait celui de la globalisation du bien-être.

CHAPITRE UN: MES THESES RELATIVES AU RETRAIT

Avant de mettre en relief les caractéristiques de la coopération suisse-capverdienne, ainsi que les particularités de ce pays partenaire, il me semble important d'avancer d'entrée mes thèses quant à

l'origine du retrait de la DDC du Cap Vert prévue en l'an 2000

1. La décision obéit avant tout à la satisfaction d'**impératifs de la politique interne suisse** exigeant une diminution du nombre des pays, dits de concentration dans le monde, particulièrement en Afrique;
2. Le Cap Vert ne rentre pas dans la proposition de stratégie pour le Sahel de la section Afrique occidentale, où il **est et restera un "Sonderfall"**². L'organisation sociale et de travail du Cap Vert n'étant pas conforme au modèle sous-régional et en absence de possibilité de centrer son développement autour de l'agriculture ou de l'élevage, la DDC ne peut se référer, dans le cas du Cap Vert, à des groupements d'éleveurs ou d'agriculteurs, moins encore à des structures traditionnelles au niveau des villages;
3. Le Cap Vert souffre d'une **méconnaissance** et parfois d'un **manque d'intérêt** à son égard. Après l'arrivée de la première délégation suisse (BSZ) à Praia quelques jours après la proclamation de l'Indépendance, l'unique voyage de service d'un membre (CH) de la Direction de la DDC a eu lieu après 18 ans de coopération seulement.
4. En faisant abstraction de toute démarche participative, la décision de retrait est prise en absence du dialogue habituel qui a marqué les 20 ans de coopération suisse-capverdienne. Les expériences positives, innovatrices, voire parfois pionnières avec le Cap Vert sont restées sous-, voire mal-exploitées par la DDC dans le but d'améliorer sa propre manière de coopérer. Le **manque de concertation et une coordination insuffisante ou inexistante entre les différents instruments suisses** complémentaires de coopération (E-Bereich/H-Bereich/OFAEE) en vue de répondre à temps et efficacement aux nouveaux besoins et à l'évolution du pays partenaire.
5. De même, les **politiques de concentration des aides de la DDC et du CAD**, risquent, en l'absence de volonté au dialogue et à la coordination véritable entre les pays donateurs, de **créer des zones d'exclusion à la solidarité internationale**, dont le Cap Vert;
6. L'**enveloppe de coopération demeure trop modeste** pour évoquer la situation financière actuelle de la Confédération pour éventuellement justifier la **décision de retrait**.
7. Contrairement aux exigences de la DDC en d'autres circonstances, elle est prise **sans qu'une évaluation approfondie sur l'opportunité et les conséquences d'un tel retrait ait été préalablement réalisée**³;
8. Après des années de coopération fructueuses il est toujours **rassurant de se retirer sur un constat de succès**, succès pourtant loin d'être achevé dans la vision et la réalité de notre partenaire.

CHAPITRE D'EUX: LE "SONDERFALL" DU CAP VERT

Le Cap Vert d'aujourd'hui s'est forgé avec un ensemble de particularités qui, d'une part le met à l'abri d'une problématique parfois structurelle qui caractérise les pays de la sous-région, mais qui, d'autre part sont à l'origine de ses problèmes très spécifiques et uniques, liés à sa réalité insulaire.

² Voir également chapitre 2 - les particularités du Cap Vert

³ L'aide suisse représente environ 8% de l'aide internationale et plus de 15% de l'aide purement bilatérale.

Quelles sont donc ces particularités qui font du Cap Vert un "Sonderfall"? Des particularités ne permettant pas de faire cadrer l'Archipel dans une stratégie de coopération imaginée pour les autres pays de la sous-région de l'Afrique occidentale, où l'intégration et la coopération régionales sont pourtant unes des voies par lesquelles passe et passera son développement?

- * Archipel inhabité avant sa découverte qui explique l'absence de conflits ethniques;
- * Sa situation géographique (neufs îles habitées, dont 4 avec moins de 5000 habitants) a favorisé l'esprit de la décentralisation depuis le début de son histoire récente; > mais
- * provoque et justifie en même temps des coûts disproportionnellement plus élevés pour son développement social, politique et économique;
- * Lutte (armée et idéologique) pour l'assomption à son Indépendance intervenue une quinzaine d'années après les indépendances de la majorité des pays africains;
- * Tandis que la plupart des pays d'Afrique sont aujourd'hui encore à la recherche d'une identité nationale, le Cap Vert était une Nation bien avant de devenir un Etat en 1975;
- * Processus exemplaire - du point de vue institutionnel et culturel - de démocratisation, dont les premiers signes vers l'ouverture⁴ datent donc bien avant les évolutions politiques dans l'ex-UdSSR ou encore le chute du mur de Berlin;
- * Inexistence d'un rapport d'Amnesty International (AI) durant les 18 ans de PAICV (partie unique);
- * 80% de la population sont catholiques avec une tradition vieille de plus de 500 ans;
- * Peuple d'émigrants (pour 470'000 Capverdiens au pays, 600'000 vivent à l'étranger, dont 80% aux Etats-Unis d'Amérique);
- * Good Governance. Bonne gestion des affaires publiques (Dépenses publiques: Education 30%, militaire 5%) et utilisation exemplaire de l'aide extérieure. Absence de corruption;
- * "Petit" pays qui est devenu moins attirant/important dans un nouveau contexte des jeux géopolitiques. Les USA se retirent progressivement et, à l'exemple de l'aide aux pays de l'Est depuis le début des années 90 d'autres partenaires et bailleurs de fonds traditionnels, comme p.ex. l'ex-USSR, sont devenus aujourd'hui ses concurrents directs dans le partage des fonds de coopération disponibles;
- * L'aide multilatérale étant difficile d'accès pour un petit pays dont la capacité de négociation reste limitée, le Cap Vert donne une préférence nette à l'aide bilatérale qui a toujours été considérée comme le principal soutien du pays;
- * Déficit structurel alimentaire de 60 à 95 %, avec un modèle "Sécurité alimentaire - Développement" original, performant et unique en ce qui concerne l'utilisation des fonds de contrepartie en faveur du développement socio-économique du pays;
- * Grâce au travail acharné et à l'engagement des Capverdiens, ainsi qu'à l'aide de la communauté internationale et à sa bonne gestion et utilisation, le Cap Vert est l'un des rares pays de l'Afrique qui peut enregistrer un développement socio-politico-économique positif depuis son accès à l'Indépendance le 5 juillet 1975;
- * La coordination de l'aide bilatérale suisse (Buco Praia) est entièrement capverdienne;
- * Un véritable "laboratoire de coopération" sous-exploité.

CHAPITRE TROIS:

LA COOPERATION ENTRE LA SUISSE ET LE CAP VERT - UNE COOPERATION A SUCCES INACHEVE(E)

Le document t. 311 Cap Vert-GML, accepté par la Direction le 21 février 1994 affirme que

"Le Cap Vert est et restera un pays de seconde priorité pour la DDA."

Quant à l'enveloppe financière (5 à 7 Mio. Frs./an) et l'utilisation des experts étrangers permanents (1991: 4, 1994: 2, 1996: 0), cette affirmation s'est parfaitement traduite par une l'évolution qualitative du programme. L'aide et la présence suisse sont remarquées, tant sur un

⁴ 1985: l'élection du premier député indépendant à l'Assemblée Nationale Populaire (ANP), Carlos Veiga, Premier Ministre du Cap Vert depuis 1991.

plan d'ouverture et de courage à l'innovation, que sur un plan d'exemple pour d'autres donateurs. Ainsi, dans la vision capverdienne, où la qualité du dialogue reste aussi importante que le volume de l'aide,

"La Suisse est une partenaire de première priorité".

Quels sont donc les dimensions pionnières et innovatrices qui marquent cette coopération?

1. Programme Indicatif de Coopération (PIC)

Le premier PIC quadriennal a été signé en 1985. Il s'agissait pour le Cap Vert comme pour la DDC d'une première permettant, par une planification concertée, la **prévisibilité pluriannuelle** des engagements de coopération. Aujourd'hui, plusieurs partenaires se servent de cet instrument qui fait désormais partie intégrante du Programme pluriannuel d'investissements capverdien.

2. Aide alimentaire et l'utilisation des fonds de contrepartie

Peu après l'Indépendance et en tenant compte du déficit alimentaire structurel, un programme "Aide alimentaire" original (**Sécurité alimentaire > développement**) a été présenté à la communauté internationale.

Au court des années la Suisse, grâce à son capital de confiance, a pu et su contribuer activement à parfaire ce programme de priorité absolue. Des conventions quadriennales ont été signées depuis 1985 déjà et comme pour le PIC, il s'agissait d'une première, suivie plus tard par d'autres pays comme l'Autriche, la France, USA. Tout récemment, l'Union européenne a décidé d'appliquer ce modèle "suisse" pour son programme d'aide alimentaire. Sur l'impulsion de la Suisse encore, l'utilisation des fonds de contrepartie, initialement exclusivement utilisés pour les travaux d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre (routes, reboisement, barrages, conservation des sols), se dirige aujourd'hui aussi vers projets de développement socio-économique (PME, formation, lutte contre la pauvreté, fonds culturels, fonds municipal visant l'appui aux processus de décentralisation, d'affirmation des municipalités et du développement local.) proprement-dit.

3. Formation universitaire dans des pays tiers

Sur un constat d'échec du programme d'études en Suisse, le **programme de formation dans des pays tiers** a vu le jour. Basé sur le principe de la non-gratuité, les bénéficiaires rembourseront désormais leurs bourses en alimentant ainsi progressivement le Fonds d'appui à l'enseignement et à la formation. Après un temps d'observation plusieurs pays, dont l'Autriche, les Pays Bas, les USA ont suivi l'exemple.

4. Coopération sans experts étrangers et la valorisation des ressources locales

Depuis toujours, le Cap Vert a prêté une attention particulière au développement de ses ressources humaines. Dans son programme de coopération, la Suisse s'est constamment efforcée de valoriser les ressources locales, ceci au niveau des projets, comme au niveau de la planification de ses activités de coordination et de programmation (élaboration du PIC, programmation, accompagnement et évaluations de projets, expertises, capverdienisation du Buco). Par ailleurs, la Suisse a particulièrement été active dans la promotion des consultants capverdiens pour des missions dans d'autres pays africains.

5. Gestion de l'aide suisse

Basée sur les expériences positives et la confiance réciproque, la **gestion de l'aide suisse est**, au niveau des projets/programmes, **entièrement capverdienne**, donc au plus près possible du bénéficiaire. Le contrôle interne au Cap Vert est assuré par le Ministère des Finances, où les comptabilités des projets restent accessibles en tout temps au Réviseur régional et au Buco de la DDC.

6. L'impact de notre présence et son influence sur les autres pays donateurs

Le capital de confiance acquis et la volonté réciproque de parfaire constamment le partenariat ont contribué à ce que la DDC jouisse de la réputation d'innovatrice parmi les pays amis du Cap Vert. Cet esprit parfois pionnier était pour plusieurs partenaires décisifs (> "Effet-Winkelried") lors de la définition de la réorientation de leur programmes de coopération et a ainsi permis à la Suisse une place privilégiée dans le "policy dialog" avec le Cap Vert et ses partenaires de coopération.

7. Appuyer à "développer l'unique!" est une devise de coopération.

Imputés au poste budgétaire "Petites actions", le Buco a initié dès 1991 des appuis à la scène culturelle capverdienne. De ces actions "timides" est né le Fonds culturel capverdien, lequel a déjà

permis à plusieurs artistes et créateurs (musique, danse, littérature, peinture). de faire connaître la culture capverdienne à l'étranger, mais qui permet aussi et avant de renforcer l'expression et l'animation culturelle dans le pays.

8. Une nouvelle structure de coordination au Cap Vert

Une des plus importantes évolutions qu'a connu notre coopération avec le Cap Vert est certainement la nomination d'un coordinateur capverdien en juillet 1995. Il s'agit d'une "première mondiale" dans l'histoire de la coopération bilatérale. Il importe toutefois que cette expérience unique soit perçue comme un véritable projet de coopération et, par conséquent, soit accompagnée par la Centrale en tant que tel.

9. Désendettement - aide à la balance des paiements

Dans le cadre des mesures de désendettement (700ème anniversaire), le Cap Vert, en tant que "bon gestionnaire de son passé" a été bénéficiaire d'une aide à la balance des paiements de CHF 5 Mio. Cet instrument a été mis en place par l'OFAEE pour la première fois en 1995 et devrait apporter des enseignements quant à son utilisation ultérieure.

10. Une vision conjointe de coopération basée sur les expériences du passé

Dans le contexte de l'évolution et la qualité des relations entre partenaire de coopération et en se basant sur les expériences et acquis du passé, le Cap Vert est prédestiné à ce qu'une coopération "appui aux programmes nationaux" puisse progresser vers une coopération purement financière.

11. L'accord de protection en cas de guerre ou menace de guerre (signé le 28 octobre 1991 à Berne), reste une autre particularité à relever dans cet ensemble des relations suisse-capverdiennes.

Toutefois, la décision de retrait semble être prise sans peser l'ampleur politique de cet accord (Accord exemplaire et unique dans son genre avec un pays du Sud et dont la bénéficiaire exclusive, en cas de guerre ou de menace de guerre, serait la Suisse), bien que - avec le consentement explicite par la partie capverdienne - cet Accord s'exerce indépendamment du programme Suisse - Cap Vert de coopération de développement.

Les appréciations développées ci-dessus sont largement partagées et se confirment parfaitement au travers de quelques extraits de deux rapports de missions récemment effectuées au Cap Vert:

"...La DDA est présente au Cap Vert depuis la fin des années septante et peut certainement compter ce pays parmi ceux où l'aide étrangère, suisse en particulier, a été la plus efficace. Le pays a, par ailleurs, aussi réussi brillamment et sans accroc son virage vers la démocratie il y a quelques années. Les objectifs et les instruments de l'aide suisse se sont progressivement modifiés au fil des années pour se matérialiser il y a deux ans dans une nouvelle stratégie ... Ces deux orientations stratégiques me semblent particulièrement pertinentes par rapport aux problèmes de base du pays et permettront à la Coopération suisse d'améliorer de manière significative son apport à la recherche de solution à long terme des problèmes. ... La Coopération suisse a lancé au Cap Vert de nombreuses initiatives pionnières qui ont ensuite été reprises par certains autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. ... Le problème de l'aide alimentaire ... devra faire l'objet d'une analyse particulièrepour voir comment il est possible ... de trouver une solution qui permette au Cap Vert de trouver à long terme une parade à ces problèmes structurels. ... A mi 1995, le coordinateur suisse ... a été remplacé par un coordinateur local ... Il s'agit là, d'une innovation ... Nous allons tout mettre en œuvre pour que cette tentative soit couronnée de succès⁵"

Plus récemment encore, une mission d'inspection⁶ du programme de la DDC aux Iles du Cap Vert s'est prononcée sur le retrait en l'an 2000:

".... on constate que la décision de retrait en l'an 2000 tombe d'une part comme un couperet, sans autres justifications que des impératifs de politique interne suisse, et d'autre part, sans que la section et le bureau de coordination aient pu réellement préparer un phasing-out. L'inspectorat est d'avis qu'il convient de prendre en considération certains aspects qui ont peut-être été négligés:

-Accord de protection ...

⁵ CH-Rapport de mission de service au Cap Vert Octobre 1995)

⁶ MRA - Rapport de mission (mars 1997). Les recommandations de l'inspectorat sont jugées raisonnables par la section Afrique de l'Ouest.

- ... un bureau de coordination très léger ... C'est le seul cas où un Buco est dirigé par un non-suisse. ...il serait certainement utile d'analyser, voire d'évaluer ce nouveau modèle de coopération dont le mode de gestion est aussi très original;
- de l'avis de plusieurs interlocuteurs, le programme de coopération au Cap Vert est exemplaire dans la mesure où il a servi de modèle pour d'autres coopérations. Les montages originaux et nouveaux imaginés par les partenaires suisses et capverdiens ont fait des émules ...;
- Parmi les projets existants, certains pourraient relativement facilement être arrêtés sans que cela ne pose de problèmes⁷. Il en est d'autres, qui ne pourront pas être en phase de consolidation d'ici l'an 2000. ... Le processus mis en place a besoin certainement d'une dizaine d'années pour atteindre un impact minimum, correspondant aux exigences de la DDC en d'autres circonstances.

L'inspectorat recommande à la Direction de la DDC de prendre en compte l'ensemble des éléments d'appréciation susmentionnés pour décider de la continuation (ou de la non-continuation) de la coopération suisse avec le Cap Vert. L'inspectorat souhaite connaître les critères qui président un tel choix ..."

CHAPITRE QUATRE: POUR NE PAS CONCLURE!

L'approche de développement choisi par le Cap Vert place la pauvreté au centre de sa lutte. En s'attaquant dans l'immédiat aux conséquences de la pauvreté, l'approche choisie apporte des réponses progressives par le biais de programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, des groupes vulnérables, approche qui constitue l'essentiel de toute politique sociale. En visant à terme les causes véritables de cette pauvreté encore caractérisée par le manque d'opportunités suffisantes d'accès aux sources de revenu, elle favorise la croissance économique par des réformes publiques et des politiques de promotion du secteur privé.

Cette approche définie par le Cap Vert et les réflexions faites après la première mission effectuée au Cap Vert par un membre de la Direction de la DDC ...

" ... La DDC peut certainement compter le Cap Vert parmi ceux où l'utilisation de l'aide suisse a été la plus efficace⁸. Le pays a, par ailleurs, aussi réussi brillamment et sans accrocs son virage vers la démocratie. ... L'aide bilatérale a toujours été considérée comme le principal soutien du pays; or, les Etats-Unis réduisent progressivement à zéro leur assistance au Cap Vert alors que la Suède a décidé de ne plus faire de ces îles une région de concentration de son aide⁹.

Le pays se trouve dans une situation extrêmement difficile et espère plus que jamais en la fidélité de l'assistance suisse qui jouit d'une excellente réputation auprès du Gouvernement et de la population du Cap Vert. ...

Le défi du Cap Vert est clair: il doit développer des activités économiques (services, petites industries etc.) qui lui permettent de générer sur son sol les ressources qui lui permettent d'importer les biens alimentaires¹⁰ et autres essentiels à sa survie. ...

Le problème de l'aide alimentaire ... devra faire l'objet d'une analyse particulière avec la Division AH/ASC pour voir comment il est possible, d'entente avec la section Afrique occidentale, de trouver une solution qui permette au Cap Vert de trouver à long terme une parade à ces problèmes structurels.

Les objectifs et les instruments de l'aide suisse se sont progressivement modifiés au fil des années. ... Ces orientations stratégiques me semblent particulièrement pertinentes par rapport aux

⁷ Comme p.ex.: "l'appui au programme national d'alphabétisation", dont l'horizon 2000 a déjà été fixé lors de la négociation du 2ème PIC (1994-1997)

⁸ Avec un poids de pauvreté lourd, le pays est parvenu depuis son Indépendance à grimper dans le classement sur les deux critères essentiels de l'éducation et de la santé. Son PIP par habitant a doublé depuis 1980.

⁹ Les pays de l'ex-USSR ont passé d'un statut de bailleurs de fonds d'autre fois à celui d'un concurrent de l'aide aujourd'hui.

¹⁰ Des progrès significatifs ont déjà pu être enregistrés: 22% des importations de biens alimentaires sont aujourd'hui financés par des importations directes du Cap Vert, contre seulement 7% en 1985.

problèmes de base du pays et permettront à la Coopération suisse d'améliorer de manière significative son apport à la recherche de solutions à long terme des problèmes du Cap Vert. ¹¹ ...".

... et les raisons développées au long de la présente note auraient largement suffi pour permettre de revoir la question du retrait du Cap Vert et de repenser le soutien de la Suisse dans une perspective de développement durable, sans que cette coopération soit conditionnée, voire condamnée à une remise en cause cyclique et permanente.

Toutefois, je parachèverai ma note en insistant sur **"la modification progressive des instruments d'aide suisse au fil des années"** qui nous renvoie également à l'article 5 de la lettre d'intention du 7 décembre 1997 relative au Programme indicatif de coopération (PIC 1994-1997)¹².

Une des forces motrices de la coopération avec le Cap Vert était justement cette recherche constante qui a permis des réorientations progressives des instruments suisses de coopération, dont chaque nouveau pas évolutif s'appuyait sur les expériences conjointement acquises.

Tout au long de ce processus d'adaptation et de réorientation, la distinction entre l'aide humanitaire, l'aide au développement ou encore l'aide purement financière n'est finalement que le problème de la détentrice de ces instruments de coopération, la Suisse. Ses instruments de solidarité internationale se veulent avant tout complémentaires et ne peuvent, en aucun cas, être concurrentiels ou encore s'entre-exclure. L'interprétation moderne de cette solidarité fait appel à la mise en œuvre du bon instrument¹³ au bon moment et de la bonne manière ("Machen wir das Richtige im richtigen Moment richtig?" - la question fondamentale du Controlling), suivant les problèmes concrets à résoudre et en fonction des conditions sociales, politiques et économiques du pays partenaire.

Quelques questions théoriques se posent alors implicitement. La coopération, doit-elle appuyer un pays à se développer à partir de ses propres réalités objectives ou doit-elle exiger une certaine réalité de départ pour que l'appui se concrétise? Un pays pauvre, doit-il être exclu seulement parce qu'il est insulaire, sans possibilité de faire de l'agriculture ou de l'élevage, le moteur de son développement? Ou encore, parce que l'organisation sociale et l'organisation du travail ne sont pas conformes ou compatibles à un modèle sous-régional sur lequel se fonde la stratégie d'une section géographique?

Contrairement à de trop nombreux pays du Sud, où la situation politique, sociale et économique s'est dégradée ou est en train de se dégrader et, où l'aide extérieure est appelée à s'imaginer de plus en plus soit comme une aide au développement avec des composantes sociales, soit comme une aide humanitaire avec une vision de développement, le Cap Vert d'aujourd'hui est préparé, voire prédestiné à une nouvelle évolution¹⁴ vers une aide essentiellement financière¹⁵. Ainsi, en tenant compte des moyens financiers encore insuffisants et limités du Cap Vert pour la réalisation de son projet de société pourtant clairement défini, avec sa stabilité politique et

¹¹ CH - (Rapport de mission 1995).

¹² "Dans la mise en œuvre du 2ème PIC, les deux Parties s'accordent sur la nécessité d'adoption de modalités souple de réalisation ... de façon à garantir une plus grande efficacité et efficacité de l'aide".

¹³ "D'autres instruments sont envisageables ...", - déclaration FWA lors de la visite (27 février 1997). à la DDC du nouvel Ambassadeur du Cap Vert en Suisse, M. Victor Fidalgo.

¹⁴ "...la DDC a prévu de mettre fin, à l'échéance de l'an 2000, à la forme de coopération actuellement en vigueur.." laisse supposer l'ouverture à une autre forme de coopération possible au delà d'un horizon 2000 (cf.: Fiche de pays - Service de l'information)

¹⁵ Rappelons que le modèle suisse de péréquation financière intercantonale et intercommunale, qui a grandement contribué à son développement endogène, pourrait davantage servir de modèle dans un contexte de la problématique de coopération.

ព្រឹត្តិបត្រ ទំព័រ ១២ ថ្ងៃទី ១២ ខែ កុម្ភៈ ឆ្នាំ ២០១២

† 9hrot 22:4upstious: 1922

(no)firmation! eb acivret - zyg

Supimānāḍaḥ Te-ahāḍaḥ, ၈

19. 26mi' 2.6 9919qq6 125

60 Vnt d'aujourd'hui et
292,251,607 291,620,901

^២ ទាន់ឯកសារពី រាជការប៉ុន្មាននាក់។

6. $\frac{1}{2}mv^2 = qV$ $q = 1.6 \times 10^{-19}$ C

to quantify utility as a

« Dans la phase en œuvre du Jumeo PIC, les deux Parties s'accordent sur la nécessité d'adopter

Il faut se méfier des faux renseignements. L'association FWA lors de la visite (27 février 2014) a constaté que les informations fournies par les autorités locales étaient fausses.

La forme de coopération possible au-delà d'un horizon 2000 (cf. Figure 1) est la forme de coopération la plus proche de la coopération active.

ilnoqnoitla re il no bu2 sy5q xuandmon qort 9b 6 jn9m9iat9n9a

[illegible]

comme une aide humanitaire avec une vision de développement à long terme et un développement plus zélé comme aide au développement avec des buts et des objectifs précis.

«L'histoire de la langue est une histoire de la culture»

Ainsi, en tenant compte des manières de vivre et de mourir d'un individu, on peut conclure que :

* Isikoh, teemadoleks, teetulem, püüdnud eh teotam nõi eh nõtutõlõn

ethnique¹⁶ ainsi que ses ressources humaines bien formées et de qualité, nous devons et pouvons effectivement nous poser la question de savoir, si

une coopération,
aujourd'hui exclusivement basée sur l'alimentaire¹⁷ (Division AH/ASC) et sur la coopération au développement traditionnelle (Section AO) ne
pourrait faire place à une coopération exclusivement financière vers le début du prochain millénaire, à condition qu'elle représente une réelle alternative évolutive, planifiée et progressivement mise en oeuvre par un des instruments suisses de solidarité internationale, p.ex. par une aide financière ou budgétaire à la hauteur du programme actuel de la DDC¹⁸?

Le prochain Programme Indicatif de Coopération (1998-2000/01) pourrait déjà constituer le moteur de ce passage évolutif d'un modèle de coopération à un autre. La réunion de présentation du Plan national de développement (2 et 3 juillet à Bruxelles) pourrait déjà représenter la prochaine occasion pour affirmer cette volonté.

Roland Anhorn

¹⁶ Dans quel autre pays de coopération, le premier président après l'Indépendance vit encore tranquillement au pays, comme Aristides Pereira peut le faire au Cap Vert et ceci après 18 ans de "règne" du parti unique, la PAICV? Dans quels pays d'Afrique, le village natale du président est resté parmi les moins développés du pays, comme c'est le cas pour Fundo das Figueiras sur l'île de Boa Vista?

¹⁷ Cette aide alimentaire (5000t de maïs par an) qui s'insère dans le programme capverdien "Sécurité alimentaire > Développement" est dans les faits une aide à la balance des paiements.

¹⁸ Une évolution qui, d'une part a été suggérée à plusieurs reprises au travers les rapports du Buco de Praia et, d'autre part, est explicitement prévue par le PIC suisse-capverdien.